

Procès-verbal des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire (partie statutaire) de l'Association Française d'Agronomie (Afa) du vendredi 22 mars 2013

Assemblée générale extraordinaire

Le président de l'association ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 9h35 et précise que le seul objet de cette réunion est l'acceptation officielle du capital versé au compte de l'Afa, après la dissolution de l'association GEARA. Il rappelle que l'assemblée générale de 2012 a accepté la proposition de dévolution du capital de l'association Geara à l'Afa, avec la délibération approuvée à l'unanimité lors du 23 mars 2012 « *L'assemblée générale de l'Association française d'agronomie, réunie en séance ordinaire le 23 mars 2012, ayant pris connaissance du courrier de M. Marchon, Président du Geara, portant projet de dévolution des actifs du Geara à l'Afa, décide d'accepter cette dévolution dans les termes proposés par le Geara, et mandate son Président pour mener à bien les opérations qui en découlent* ».

Depuis cette assemblée générale, la liquidation de l'association GEARA a eu lieu le 8 juin 2012, avec une dévolution officielle à l'Afa. Cela a abouti à l'encaissement d'un chèque de 114.709, 92 € le 30 juin 2012, utilisé comme suit en 2012 : participation à l'édition de l'ouvrage d'hommages à M. Sebillotte pour 3 785.27 €, et le solde de 110.924,65 € a été placé sur un livret A.

Il convient donc désormais que les adhérents, réunis en assemblée générale extraordinaire, acceptent officiellement cette dévolution et le président soumet donc au vote la délibération : « **Les adhérents, réunis en assemblée générale extraordinaire, acceptent la dévolution de 114.709, 92 € de l'association liquidée GEARA** », qui est approuvée à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire

Relevé de Décisions

- 1 - Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.
- 2 - Les comptes 2012 et le budget prévisionnel 2013 sont approuvés à l'unanimité.
- 3 – Pour l'année 2014, les tarifs d'adhésion sont les mêmes qu'en 2013 : 50 € pour les personnes physiques (tarifs réduits : 30 € pour les agronomes de moins de 35 ans, 25 € pour les personnes en recherche d'emploi, 15 € pour les étudiants), 100 € pour les chambres d'agriculture, les lycées agricoles et les entreprises de moins de 20 salariés, 500 € pour les autres personnes morales. Un nouveau tarif de 100 € de membre bienfaiteur est ajouté. Le tarif pour le complément d'adhésion permettant de recevoir la revue Agronomie, environnement & sociétés en version papier modifié à 30 € à compter du 1^{er} avril 2013 est approuvé.
- 4 – Les modalités de gestion du fonds Geara sont approuvées comme suit : les intérêts du capital placé financent des travaux d'étudiants ; une part de capital peut servir à valoriser des travaux permettant d'inscrire dans la durée l'œuvre d'agronomes, et en premier lieu celle de M. Sebillotte
- 5 – Les administrateurs élus pour trois ans sont : V. Beauval, M. Benoît, B. Blum, J. Cottart, M.H. Jeuffroy, A. Jomier, J.M. Larcher, A. Michel, P. Prévost et H. Saint-Macary.
- 6 – Une position publique de l'assemblée générale pour la contribution de l'Afa à la loi d'avenir de l'agriculture est adoptée, et sera adressée au Ministre en charge de l'agriculture.
- 7 - La prochaine assemblée générale est fixée le vendredi 21 mars 2014 à Paris (ou le vendredi 28 mars 2014, ou un des deux jeudis de ces semaines, selon l'agenda des autres événements).

T. Doré, Président de l'Afa, ouvre la séance statutaire de l'assemblée générale ordinaire à 9h45 et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral : compte rendu d'activités 2012 et perspectives 2013
- Rapport financier : comptes annuels 2012, budget prévisionnel 2013
- Tarifs 2014
- Renouvellement des administrateurs
- Proposition de mode de gestion du fonds Geara
- Proposition d'une position publique de l'Afa à propos de la loi d'avenir sur l'agriculture
- Date de la prochaine assemblée générale

1 – Rapport moral du Président (Cf. rapport d'activités 2012)

T. Doré commente le rapport d'activités adressé aux adhérents. En premier lieu, il présente l'état des adhésions 2012 et se félicite de l'augmentation significative du nombre d'adhérents, et en particulier de personnes morales, ce qui est encourageant pour tous ceux qui s'investissent fortement dans les travaux de l'association. Il relève ensuite les principaux points qui ont fait l'actualité de l'association en 2012 :

- Le lancement réussi des ateliers de terrain : quatre ateliers en 2012 avec des sujets d'intérêt, un effectif entre 20 et 50 participants, une diversité des métiers d'agronomes représentés, et un bilan satisfaisant de chaque atelier au regard des objectifs fixés ;
- La revue « Agronomie, environnement & sociétés » désormais installée dans le paysage éditorial agronomique, avec deux numéros/an, un nombre de lecteurs en augmentation, et des demandes de partenaires pour publier dans notre revue ;
- Un site internet de plus en plus attractif, une animation toujours réactive, un nombre de connexions qui continue à augmenter, et avec des consultations de plusieurs rubriques par les internautes ;
- Des activités en partenariat qui se diversifient, avec certaines actions réalisées en 2012 (édition de l'ouvrage d'hommages à M. Sebillotte avec l'Inra et Agroparistech, une demi-journée d'hommages à N. Brisson avec l'Inra, un numéro de revue avec l'UMT Eau) et d'autres initiées en 2012 qui se réaliseront en 2013 : un atelier de terrain initié avec l'Afahc, un séminaire « Agronomie et paysages » co-organisé avec le collectif Paysages et l'ENSP, les entretiens du Pradel co-organisés avec la SFER...

Pendant l'année 2012, un travail important a aussi été mené pour lancer de nouvelles actions en 2013 :

- Une nouvelle organisation des évènements à partir de 2013 : le débat agronomique de l'Afa pour mieux communiquer sur la séance thématique de l'AG ; les Entretiens du Pradel 2013, co-organisés avec la SFER, seront centrés sur des ateliers de co-construction de propositions par notre communauté d'agronomes sur la synergie agronomie-économie, et le bureau va mener une réflexion dans les semaines qui viennent pour proposer un nouvel évènement de plus grande envergure à prévoir sur les années paires, afin d'avoir deux évènements récurrents par an ;
- Le lancement des bourses Agro-reporters (financées sur les intérêts de placement du capital du fonds GEARA) : trois à quatre bourses d'étudiants de l'enseignement supérieur agronomique en 2013, en stage long ou année de césure, pour réaliser un film sur des pratiques d'agronomes à l'étranger vont être proposées en 2013 ;

- La mise en place de l'agrothèque, qui n'a pu avancer au rythme prévu en 2012, compte tenu de la somme de travail à réaliser pour cette action, devrait être effective après le test des cas en production et la mise en ligne des premiers cas avant la fin 2013 ;
- Une communication plus pro-active, sous différentes formes : une motion pour la loi d'avenir, une diversification des outils de communication (diaporama, *flyers*, plaquette...), des contacts avec des leaders d'opinion, des liens plus forts avec les enseignants...

Après quelques échanges avec les adhérents pour préciser certains points (augmentation de la participation de certaines catégories d'agronomes, moyen de lancer de nouveaux ateliers, maintien de la qualité de la revue...), le rapport moral est soumis au vote, et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport financier (cf. comptes 2012)

P. Prévost (secrétaire) présente les comptes 2012 se caractérisant par un déficit d'exploitation de 7913, 88 €. Le déficit réel est en fait de 4730, 60 €, car le déficit comptable intègre la charge d'édition de l'ouvrage d'hommages à M. Sebillotte, financé par le capital du fonds Geara, et une facture d'Eduter qui n'a pas été payée et qui sera annulée sur 2013. Il propose une analyse en distinguant les charges et les produits :

- Charges : hors charges financées par le fonds GEARA (3785,27 €) et la facture Eduter imputée et non payée (432 €), les charges sont de 41632,68 €, soit +2150,68 € par rapport aux prévisions, ceci étant dû à des dépenses supplémentaires pour la mise en place du paiement en ligne et à l'impression de trois numéros de revues sur 2012 au lieu de deux prévus.
- Produits : hors recettes financières liées au fonds GEARA, les produits sont de 36470, 05 €, soit -3042,45 € par rapport aux prévisions, ce qui s'explique essentiellement par l'impossibilité d'avoir une subvention de la DGER en 2012.

La situation financière reste donc très fragile, malgré un suivi très rapproché des dépenses et des recettes par le bureau et le conseil d'administration (les faibles écarts entre prévision et réalisation le prouvent). Le fonds de roulement serait aujourd'hui négatif sans l'abondement par le fonds Geara. La trésorerie a pu cependant être assurée fin 2012 sans faire appel au fonds placé. La forte dépendance aux adhésions est à nouveau soulevée, ce qui milite pour une poursuite des efforts entrepris en matière de recherche de nouveaux adhérents.

Après deux questions de compréhension sur certains comptes par les adhérents, et la validation de ces comptes par le trésorier, le président soumet les comptes au vote des adhérents, qui approuvent les comptes 2012 à l'unanimité.

3 – Budget prévisionnel 2013 (cf. document budget prévisionnel 2013)

P. Prévost présente le budget 2013 validé par le conseil d'administration du 23 janvier 2013. Ce budget, un peu plus élevé qu'en 2012, du fait de l'organisation des Entretiens du Pradel et de la prévision de recettes et de dépenses liées aux intérêts du placement du fonds GEARA, a été construit sur les mêmes principes que celui de 2012 :

- des prévisions de charges sincères mais minimales pour mener les activités prévues,
- des prévisions de produits se basant sur le niveau d'adhésions de 2012, mais intégrant une subvention de la DGER, la recherche de celle-ci étant d'ores-et-déjà engagée grâce à un partenariat avec l'ACTA pour pouvoir accéder à un financement du Casdar.

Un adhérent s'interrogeant sur l'éligibilité de l'Afa aux crédits Casdar, P. Prévost précise que le financement porte sur des activités et non sur le fonctionnement structurel de l'association. Une autre question porte sur le coût du fonctionnement du site internet, et P. Prévost précise que ce coût intègre à la fois le salaire du webmaster et la maintenance du site.

Sans autre question, le président soumet au vote ce budget prévisionnel, qui est approuvé à l'unanimité.

4 - Modalités d'utilisation du fonds GEARA

T. Doré informe les adhérents qu'un comité d'utilisation a été mise en place, constitué de J. Boiffin, J. Caneill, F. Marchon, du Président et du Secrétaire de l'Afa

Par ailleurs, des principes d'utilisation du fonds GEARA ont été proposés lors du conseil d'administration du 23 janvier 2013 :

- les intérêts du placement sont utilisés pour valoriser des travaux d'étudiants (bourses agro-reporters et/ou prix du meilleur cas de l'agrothèque) ;
- le capital est utilisé pour valoriser des travaux permettant d'inscrire dans la durée l'œuvre d'agronomes, et en premier lieu celle de M. Sebillotte.

Le président soumet au vote ces propositions et les adhérents acceptent à l'unanimité les propositions du conseil d'administration pour la gestion du capital placé.

5 – Tarifs 2013 et 2014

P. Prévost précise que le conseil d'administration de janvier 2013 a proposé de reconduire les mêmes tarifs d'adhésions pour 2014 et de créer un nouveau tarif de membre bienfaiteur à 100 €. Pour la sur-adhésion permettant la réception des numéros de la revue en format papier, il est proposé que ce tarif passe de 20 à 30 € dès le 1^{er} avril 2013, compte tenu des frais d'impression et d'envoi qui peuvent être supérieurs à 20 €.

Le président soumet donc au vote les tarifs 2014 : 500 € pour les personnes morales (100 € pour les chambres d'agriculture, les lycées agricoles et les entreprises de moins de 20 salariés), 50 € pour les membres individuels (tarifs réduits : 30 € pour les agronomes de moins de 35 ans, 25 € pour les personnes en recherche d'emploi, 15 € pour les étudiants), complément d'adhésion de 30 € pour la revue en support papier (ce dernier tarif à appliquer dès le 1^{er} avril 2013). Un adhérent agriculteur s'interroge sur l'attractivité de ces tarifs pour les groupes d'agriculteurs. Cette question soulève la possibilité de donner aux personnes morales un nombre de mandataires supérieur à une personne, mais cela suppose de modifier les statuts actuels. D'autres adhérents proposent de ne pas fermer la liste des structures pouvant accéder au tarif de personne morale à 100€, qui peut intéresser des groupements d'agriculteurs par exemple.

Sans autre remarque, le président soumet aux votes les tarifs 2014 (et le nouveau tarif pour la sur-adhésion à compter du 1^{er} avril 2013) et ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

6 – Renouvellement des administrateurs (cf. professions de foi des candidats)

T. Doré informe que les postes d'administrateurs sortants à renouveler sont ceux de M. Benoît, J. Boiffin, B. Blum, J. Cottart, P. Éveillard, P. Prévost et G. Trébuil. Par ailleurs, trois autres administrateurs sont démissionnaires (démissions motivées par un manque de temps à consacrer au CA) : M. Calame, C. Coulon, N. Landé.

Parmi les administrateurs sortants, quatre d'entre eux souhaitent se présenter pour un nouveau mandat : M. Benoît, B. Blum, J. Cottart, et P. Prévost. Six autres candidats ont adressé leur profession de foi : V. Beauval, M.H. Jeuffroy, A. Jomier, J.M. Larcher, A. Michel et H. Saint-Macary.

Les dix candidatures permettant de pourvoir les dix postes ouverts, T. Doré propose que le vote ne se fasse pas à bulletins secrets, et les dix candidats sont élus à l'unanimité.

7 - Contribution de l'Afa au projet de loi d'avenir sur l'agriculture

T. Doré présente le projet de texte proposé par le conseil d'administration relatif au projet de loi d'avenir sur l'agriculture, à transmettre à Monsieur le Ministre en charge de l'agriculture. Il rappelle l'origine de ce projet et la méthode d'élaboration de cette note qui est portée par le conseil d'administration. Il propose qu'un échange ait lieu pour vérifier que cette note est acceptable par l'assemblée générale des adhérents, car seul un texte accepté par plus des deux tiers des adhérents serait susceptible d'être adressé au Ministre.

Un débat riche a donc lieu sur le projet de texte qui, pour certains, est équilibré dans les propositions, pour d'autres, pose un problème d'interprétation dans le cinquième paragraphe. La majorité des membres souhaitant voir aboutir cette résolution qui permettra à l'agronomie d'affirmer son point de vue à un moment crucial de la réflexion pour l'élaboration de la loi, il est proposé d'apporter quelques amendements sur le texte du cinquième alinéa.

Après ces modifications, le président soumet cette motion au vote et les résultats sont :

- Contre : 8
- Abstention : 7
- Pour : 56

La motion est donc approuvée à 79% des membres présents et sera adressée au Ministre en charge de l'agriculture, avec une lettre d'accompagnement du président.

8 - Date de l'AG ordinaire de 2013

T. Doré propose que la date de la prochaine assemblée générale soit le vendredi 21 mars 2014 (ou le vendredi 28 mars si un autre évènement était concurrent. Un adhérent fait remarquer que le vendredi est un jour plus difficile pour les transports, et préférerait le jeudi. Chaque jour ayant ses inconvénients, il est proposé d'en discuter au conseil d'administration, la date du 21 mars 2014 restant celle à réserver provisoirement dans les agendas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de l'AFA lève la séance à 11h30.